

Vice-présidents : Premier vice-président : M. SCHNAUDIGEL
Deuxième vice-président : M. BRECHTEL

Secrétaires :

MM. BÄUERLE, HIRSCH, Mme KOCHERT, MM. MENTRUP, OFFELE, Mme RIEDMAIER, MM. SCHERRER, WALTER, WOLF

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

Délibération n°2/2017 : Délégations d'attribution au Président et au Bureau

Après en avoir délibéré, l'Eurodistrict PAMINA approuve le renouvellement des délégations au Président et au Bureau à savoir :

→ Délégations au Président :

- la signature au nom et pour le compte de l'Eurodistrict de tous contrats, toutes conventions, baux de locations, lettre de commande et marchés nécessaires pour la réalisation de l'objet de l'Eurodistrict,
- la signature de tous actes, pièces juridiques et comptables nécessaires au fonctionnement de l'Eurodistrict,
- la délégation de signature générale au directeur général.

→ Délégations au Bureau :

- la création des régies d'avances et de recettes

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

Délibération n°3/2017 : Composition de la commission d'appel d'offre : désignation des représentants

Après en avoir délibéré, le GECT procède à l'élection au scrutin public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Une seule liste est déposée.

Le résultat de cette élection est le suivant :

Nombre d'inscrits : 33

Nombre de votants : 29

Bulletin blanc : 0

Suffrages exprimés : 29

La seule liste déposée obtient 29 voix et en conséquence, les cinq sièges de titulaires et les cinq sièges de suppléants.

Les représentants suivants sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

- Titulaires :

MM. WALTER, HUMMEL, Mme MERGEN, BOHRER, EHRGOTT

- Suppléants :

MM. STAERLE, PUCHELT, PÜTSCH, SEITER, SCHAILE

Le président informe l'Eurodistrict qu'il désignera par un arrêté à intervenir, le représentant qui présidera la CAO, en qualité de représentant du président de l'Eurodistrict.